Vivre avec les loups

LIVRE DU JOUR

AUDREY GARRIC

arement un animal sauvage aura autant divisé les hommes. Symbole de la biodiversité pour les uns, prédateur impitoyable et intolérable pour les autres, il incarne deux visions qui semblent irréconciliables tant le débat est devenu passionnel, en particulier entre écologistes et éleveurs. C'est pour donner des « outils de réflexion » et « lever certains préjugés » que Jean-Marc Moriceau, professeur d'histoire à l'université de Caen et membre de l'Institut universitaire de France, publie le petit manuel Le Loup en questions, fantasme et réalité. Utile synthèse sur les relations entre l'homme et le canidé, dont il est un des spécialistes.

Il y a là matière à recherches, et les mises en perspective historiques ne manquent pas. Canis lupus suscite des conflits depuis trois mille ans, d'abord pour en venir à bout, puis pour le gérer. Jean-Marc Moriceau raconte comment l'espèce est passée de « diabolisée » à « presque angélisée », de nuisible et dangereuse pour l'homme – responsable de 10 000 victimes entre le Moyen Age et le début du XXº siècle – à un animal strictement protégé, qui inspire la fascination. Chassé et empoisonné sans relâche tout au long du XIXº siècle, le prédateur, revenu naturellement dans les Alpes en 1992, s'est vu protégé par deux textes européens ratifiés par la France, la convention de Berne de 1979 et la directive Habitats faune-flore de 1992.

Depuis, les loups, au nombre de 300 dans l'Hexagone – contre 10 000 à 20 000 dans le passé –, ont recolonisé, département après département, un tiers du territoire situé à l'est d'une ligne Sedan-Pau. Résultat : les agressions dans les élevages n'ont cessé de croître. En 2014, 8 226 bêtes ont été attaquées.

MANQUE DE TRANSPARENCE

En France, l'Etat, dont Jean-Marc Moriceau épingle le manque de transparence des débuts en termes de gestion du prédateur, a donc dû trouver comment protéger le monde agropastoral en amont (clôtures, patous...) et l'indemniser en aval (2,5 millions d'euros versés). Preuve de la complexité de la tâche, six « plans loup » se sont succédé depuis 1993. Le

dernier établit à 24 le nombre de canidés qui pourront être « prélevés » chaque année, c'est-à-dire, dans le jargon administratif, tués à l'issue d'un lourd dispositif. « De 2004 à 2014, la faible efficacité de ces mesures est patente, puisque moins de 20 loups ont été abattus légalement », remarque l'historien.

Face à la « crise » et à la « détresse » de la filière ovine qu'il dépeint, l'auteur sort, toutefois, du rôle modérateur du débat qu'il s'est
fixé pour pencher du côté des éleveurs : « Le
retour protégé du loup est un choix de société
que l'on fait payer à une minorité de la population placée devant le fait accompli. La cohabitation n'est pas impossible, mais très difficile, et
elle demande d'aller plus loin que les indemnisations. » Le scientifique propose alors une
« gradation des ripostes et une gestion différenciée », selon les territoires. Une façon d'amoindrir le statut de protection de l'espèce sans
pour autant le supprimer. •

Le Loup en questions, fantasme et réalité

Jean-Marc Moriceau Buchet-Chastel, 144 pages, 12 euros